

> VOS GARANTIES FRAIS DE SANTE

Le total des remboursements de la Mutualité Sociale Agricole (ou Sécurité sociale), de Cria prévoyance et de tout autre organisme complémentaire ne peut excéder le montant des dépenses engagées.

DESIGNATION DES ACTES	Remboursement Régime de base	Remboursement au titre de l'accord	Remboursement au titre de l'accord + régime optionnel y compris les remboursements MSA
Frais Médicaux			
Consultation et visite (médecin ou spécialiste)	70% BR	200% BR	300% BR
Auxiliaires Médicaux, soins infirmiers, massages, pédicure, orthophonistes, orthoptistes	60% BR		100% BR
Sages femmes	70% BR		100% BR
Analyses, examens de laboratoire	60% BR		100% BR
Radiographie, électroradiologie	70% BR		100% BR
Participation forfaitaire sur les actes médicaux lourds (18 €)			Pris en charge
Cures thermales acceptées	65% BR		100% BR
Ostéopathie	-	-	22 € x 4 par an et par famille
Transport remboursé par la SS	65%		100% BR
Pharmacie	15 à 100%		100% du TFR
Vaccins prescrits			40 € par an et par famille
Pharmacie prescrite non remboursée			40 € par an et par famille
Frais d'optique			
Verres, montures, lentilles remboursés par la SS	65% BR	455% BR + forfait de 350 € par an et par bénéficiaire	455% BR + forfait de 475 € par an et par bénéficiaire
Frais dentaires			
Soins et honoraires	70% BR		100% BR
Parodontologie			100 € par an et par bénéficiaire
Prothèses dentaires remboursées par la SS	70% BR	210% BR + forfait de 350 € par an et par bénéficiaire	210% BR + forfait de 475 € par an et par bénéficiaire
Orthodontie remboursée par la SS (enfants de moins de 16 ans)	100% BR	250% BR	350% BR
Implantologie			200 € par an et par bénéficiaire
Appareillage			
Fournitures médicales, pansements, gros et petits appareillages, orthopédie, prothèses sauf auditives	de 65% à 100% BR	300% BR	500% BR
Prothèses auditives	65% BR	455% BR + 200 € par an	455% BR + 350 € par an
Hospitalisation (hors maternité, séjour en maison de repos et frais de placement en long séjour ou en cure médicale) et psychiatrie			
Secteur conventionné ou non			
Frais de séjour	de 80% à 100% BR		100% BR
Honoraires	de 80% à 100% BR		de 480% à 500% BR
Chambre particulière (hors maternité)			52 € par jour pendant 60 jours puis 25 € par jour limité à 30 jours pour la neuropsychiatrie
Séjour accompagnant			52 € par jour pendant 30 jours
Forfait hospitalier			Pris en charge
Participation forfaitaire sur les actes médicaux lourds			Pris en charge
Maternité			
Frais de soins et séjour	100% BR		300% BR
Dépassement d'honoraires et chambre particulière			52 € par jour
Actes de prévention (conformément aux obligations de prise en charge du contrat responsable)			
Prise en charge de l'intégralité des 7 actes de prévention			100% BR

BR : Base de Remboursement du régime de base (MSA/SS) - TFR : Tarif Forfaitaire de Responsabilité.

Prestations effectuées dans le parcours de soins. Les pénalités financières appliquées hors parcours de soins ou en cas de refus d'accès au dossier médical personnel, la participation forfaitaire et les franchises médicales ne donnent pas lieu à remboursement. Une éventuelle diminution de l'indemnisation du régime de base ne sera pas compensée.